

CNSR Plénière du 16 juin 2014 – Fiche baisse de la VMA

La FFMC se prononce contre la baisse de la VMA au motif que :

- Le dernier bilan de l'ONISR confirme que les moyennes des VMA actuelles sont déjà respectées sur tous les types de réseaux par l'ensemble des usagers. Ces moyennes constatées sont en deçà des VMA existantes. La baisse des infractions constatées par radars confirme également que les Français ont adopté des comportements plus respectueux des VMA existantes.
- La question de la VMA des poids-lourds sur les réseaux bi-directionnels a été écartée, ce qui pose le problème des interactions entre usagers (dépassements, visibilité, inter-distances).
- La réflexion des experts à partir du modèle de Nilsson est purement mathématique alors que les causes d'accidents sont multi-factorielles et liées au comportement des usagers confrontés à des contextes de conduites perpétuellement changeants.
- Dans la mesure où plus de la moitié des accidents dont sont victimes les conducteurs de 2R, motorisés ou pas, ainsi que les piétons, sont dû à des fautes d'inattention dès 20 km/h, la FFMC préférerait que l'action du CNSR porte davantage sur la vulnérabilité des usagers et sur les interactions entre ces usagers : à titre d'exemple, un automobiliste au téléphone ne sera pas plus attentif en roulant 10 km/h de moins, bien au contraire !
- Le durcissement de la règle admise actuellement par le plus grand nombre n'est pas de nature à favoriser l'appropriation des enjeux de sécurité routière par la population qui a déjà le sentiment d'être « piégée ». La FFMC estime qu'il vaut mieux convaincre que contraindre.
- La majorité des usagers s'est déclaré opposée à cette proposition de réduire les VMA existantes et la raison d'être de la FFMC consiste à représenter les usagers, notamment ceux qui ont opté pour l'usage du 2RM.